

Chapitre I

Émergence de la bioéthique

Retracer l'histoire de la bioéthique n'est pas une chose facile. Impossible de déterminer un événement fondateur unique. Son apparition et son développement sont liés à une quantité d'éléments et de facteurs. Certains auteurs résument la situation en disant que la bioéthique est un phénomène culturel issu d'une double révolution sociale et biotechnologique.

Le terme bioéthique est apparu en 1970 dans un article du cancérologue américain Van Rensselaer, intitulé "Bioethics, the science of survival". Potter, frappé par le développement exponentiel des connaissances scientifiques (notamment biologiques) et le retard à la réflexion nécessaire à leur utilisation. Potter appelle aussi à la création d'une nouvelle science : "une science de la survie" qui repose sur l'alliance du savoir biologique (bio) et des valeurs humaines (éthique)

Facteur à l'origine du surgissement de la bioéthique :

On distingue les facteurs internes et les facteurs externes

1- Facteurs externes : citant entre autres le développement technoscientifique et l'émergence des droits individuels

Développement technoscientifique : Depuis la seconde guerre mondiale, les budgets de la recherche ont constamment augmenté. Les découvertes scientifiques, particulièrement celles du domaine biomédical ont été rapidement appliquées aux interventions sur les humains permettant ainsi de sauver, d'améliorer, de prolonger la vie.... Ces découvertes et applications tout en provoquant fascination et engouement, ne se sont cependant pas faites sans soulever plusieurs problèmes, questions et controverses au sein du public et quelquefois au sein de la communauté scientifique elle-même. On craint les abus, la démesure, l'injustice.

On cite de façon non exhaustive, les progrès scientifiques réalisés dans le domaine biomédicale et les problèmes qui leurs sont associés.

- La technique de l'hémodialyse, découverte en 1961 a posé des problèmes qui ont soulevé de fortes réactions du public. Aux USA, l'hémodialyse représentait pour près de 15 000 personnes l'unique chance de survie. Le centre d'hémodialyse, ne pouvait pas répondre à la demande en raison du manque de matériel et de personnel formé. Un comité fut créé, il est responsable de l'établissement de critères de sélection de malades qui seraient éligibles au traitement. Ceux dont la demande n'était pas retenue sur la base de ces critères étaient condamnés à mourir. Cette situation a soulevé quelques questions qui sont devenues centrales en bioéthique, soit la justice dans l'allocation des ressources et la prise des décisions ayant pour conséquence la vie ou la mort d'un ou plusieurs individus : (who should die, who should live, who should decide)

- Ces questions se sont aussi posées à propos des transplantations. La demande des malades était importante, les chirurgiens ne pouvaient pas toutefois répondre à la demande et l'apport en organe était insuffisant. Le développement des transplantations a suscité un autre questionnement d'envergure, soit les critères de détermination de la

mort. En effet, le prélèvement d'organes, immédiatement après le décès, nécessitait une nouvelle définition des critères de détermination de la mort. La mort étant définie comme la cessation permanente de la respiration et de la circulation sanguine. Il fallait donc attendre un certain temps avant de constater le décès, si bien que les organes destinés à la transplantation n'étaient souvent d'aucune utilité au moment du prélèvement. Dès 1968, un comité de l'école de médecine de Havard établit de nouveaux critères de détermination de la mort à savoir la mort cérébrale.

-Les techniques de réanimation par respirateur artificiel, découvertes en 1952 au Danemark connaissent elles aussi, des progrès spectaculaires. Cependant, bien que cette technique ait permis de sauver des vies, certaines personnes restaient indéfiniment dans un état second entre vie et mort. Pouvait-on éthiquement retirer le respirateur ?

-Le génie génétique : découverte de la structure de l'ADN, le déchiffrement du code génétique, et le développement de la technologie de l'ADN recombinant. Les scientifiques eux-mêmes s'inquiétèrent de leurs nouveaux pouvoirs d'intervention dans la vie. En 1974, des biologistes et des chercheurs renommés se sont réunis pour discuter ce thème. La réunion mena à la publication dans trois revues scientifiques d'une lettre invitant les collègues ayant pour objet la suspension des recherches impliquant des manipulations génétiques jusqu'à la tenue d'une grande conférence internationale. Effectivement, une conférence s'est déroulée en 1975 aux USA où de nombreux scientifiques discutèrent des risques des manipulations génétiques et des moyens de les contrôler. La conférence déboucha sur l'instauration de règles de sécurité qui ont inspiré par la suite plusieurs organismes et gouvernements.

-En France, dans les années 1970-1975 deux sujets prennent le devant de la scène : l'avortement et les technologies de procréation.

-La technique de conservation de sperme inquiète. En 1980, l'affaire de l'insémination de trois jeunes femmes américaines par le sperme fourni par des lauréats de prix Nobel choque le public.

- La question des mères porteuses, a beaucoup passionnée l'opinion publique, à la suite de la révélation en 1982 du cas d'une jeune femme portant un enfant destiné à sa sœur jumelle et à son beau-frère. La jeune femme avait été inséminée artificiellement par le sperme de son beau-frère.

- La fécondation in vitro, le développement de l'embryologie

L'émergence des droits de la personne :

-Les années 1960 sont marquées par l'émergence des mouvements de revendication des droits individuels. C'est peu après la seconde guerre mondiale que l'assemblée générale des Nations Unis proclame la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, soit un an après l'élaboration du code de Nuremberg.

-A partir des années 1960, les hommes et les femmes ont rapidement pris conscience des dangers possibles des avancées scientifiques.

- La même époque reconnaît de nombreuses revendications des droits civils de la part des américains d'origine africaine.